

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisa-
tion administrative de la République, complété par le Décret n°
67/244 du 25 Août 1967 ;
Vu le Décret n° 68/6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pou-
voirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District ;
Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E :

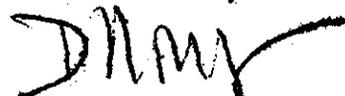
ARTICLE 1er.- Monsieur OBAMI ITHOUD André, Instituteur-Adjoint,
Premier Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du
Congo à Alger, est nommé Commissaire du Gouvernement de la Région
de la Bouenza en remplacement de Monsieur GOMA Alfred appelé à
d'autres fonctions.

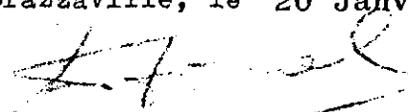
ARTICLE 2.- Le Lieutenant KOUNKOU Timothée en service au groupement
du Quartier Général (G.Q.G.) à Brazzaville, est nommé Commissaire
du Gouvernement de la Région de la Likouala en remplacement de Mon-
sieur PAMBOU Pierre André, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo./-

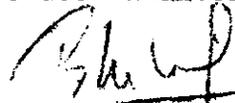
Fait à Brazzaville, le 20 Janvier 1971

Le Ministre de l'Administration
du Territoire,


Diéudonné ITOUA.-


LE CHEF DE BATAILLON MARIEN NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,


Boniface MATINGOU.-

P. Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail,

Le Ministre de l'Administration du Territoire,


Diéudonné ITOUA.-